Côte d'Ivoire

Décret Définissant les Costumes d'Audience des Conseillers et Juges Consulaires des Juridictions de Commerce, 2018

Décret 226 de 2018

Législation en vigueur au 6 Juillet 2023

Il peut y avoir eu des mises à jour depuis la création de ce fichier.

PDF créé le 6 Décembre 2025 à 07:56.

Dernière vérification des mises à jour de la collection : 11 Juin 2025.

Voir en ligne

A propos de cette collection

La législation de cette collection a été reproduite telle qu'elle a été imprimée à l'origine dans le Journal officiel, avec une mise en forme améliorée et des erreurs typographiques mineures corrigées. Tous les amendements ont été appliqués directement au texte et annotés. Une version numérisée du journal officiel original de chaque texte de loi (y compris les amendements) est disponible pour référence.

www.laws.africa
info@laws.africa

FRBR URI: /akn/ci/act/decree/2018/226/fra@2023-07-06

Il n'existe aucun droit d'auteur sur le contenu législatif de ce document.
Cette copie PDF est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 (CC BY 4.0). Partagez-la largement et librement.

Décret Définissant les Costumes d'Audience des Conseillers et Juges Consulaires des Juridictions de Commerce, 2018 (Décret 226 de 2018)
Contenu

Article premier 1

Article 2 1

Article 3 1

Côte d'Ivoire

Décret Définissant les Costumes d'Audience des Conseillers et Juges Consulaires des Juridictions de Commerce, 2018

Décret 226 de 2018

Acceptée 28 Février 2018

Commencé

[Ceci est la version de ce document à 6 Juillet 2023 et inclut tous les amendements publiés jusqu'à 11 Juin 2025.]

Article premier

Les costumes des conseillers et juges consulaires des juridictions de Commerce sont définis ainsi qu'il suit:

- robe: noire à grandes manches avec revers de velours;
- simarre: de soie noire;
- toque: noire avec un galon d'argent;
- cravate: blanche plissée.

Aux audiences solennelles et aux cérémonies publiques, les conseillers consulaires portent la toge rouge avec simarre de soie noire, une cravate blanche plissée et une toque de velours noir avec un galon d'argent.

Article 2

Le présent décret abroge le décret n° 2013-631 du 10 septembre 2013 définissant les costumes d'audience des juges consulaires des tribunaux de Commerce.

Article 3

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la Côte d'ivoire.